

Connaître ses droits
pour les faire respecter



GUIDE APPRENTI·E

DE L'



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	P.6
LA FORMATION DANS LE CADRE DE VOTRE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	P.14
LES MISSIONS DES CFA	P.18
EN CAS DE LITIGE	P.23
POUR ALLER PLUS LOIN	P.25

Avril 2024

Conception – réalisation : La CGT

Imprimerie : RGI - Tirage : 20 000 exemplaires

Illustrations : Freepik.com, la CGT

APPRENTI·E·S, LA CGT S'ADRESSE À VOUS

La formation professionnelle des jeunes est essentielle pour l'économie, pour l'emploi et pour la société tout entière. Elle a pour but de former des professionnels, mais aussi des citoyens. C'est pourquoi la CGT est attachée à sa qualité, que la formation soit dispensée dans le cadre de l'apprentissage ou dans celui des lycées professionnels, technologiques et de l'enseignement supérieur. Dans les deux cas, si les modalités de la formation sont différentes, l'objectif final est le même : acquérir une qualification sanctionnée par une « certification professionnelle », c'est-à-dire pour l'essentiel un diplôme, du CAP au master, que vous pourrez faire valoir tout au long de votre parcours professionnel.

Vous êtes apprenti·e ou souhaitez le devenir. La CGT vous remet aujourd'hui un guide pratique qui présente les règles de fonctionnement de l'apprentissage : le contrat de travail, le déroulement de la formation, les obligations des différents acteurs (entreprise et centre de formation d'apprentis). Il rappelle aussi quels sont vos droits tout au long de votre apprentissage. Leur respect ne va pas toujours de soi et il peut arriver que vous ayez besoin de faire appel au syndicalisme, qui organise l'union des salariés pour la défense de tous leurs intérêts, le respect des droits existants et la conquête de nouveaux.

En espérant que ce guide vous sera utile, la CGT vous souhaite plein succès dans votre formation et au-delà, une belle carrière professionnelle.

L'APPRENTISSAGE : UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

Même si l'actuel Gouvernement a modifié substantiellement le système de l'apprentissage dans le sens de sa privatisation, en voulant en faire un « marché » comme n'importe quel autre, l'apprentissage reste toutefois l'une des voies de la formation professionnelle dite « initiale », complémentaire de celle qui délivre les mêmes diplômes dans le cadre des lycées professionnels et technologiques et de l'enseignement supérieur.

L'apprentissage étant l'une des voies de formation initiale, il en résulte que les grands principes de son fonctionnement sont définis dans les Codes du travail et de l'éducation. Personne ne peut déroger à ces principes qui concernent en particulier :

- la nature du contrat d'apprentissage et ses conditions d'exécution : durées minimale et maximale, temps et conditions de travail, congés, rémunération...
- l'objectif de la formation : obtention d'une qualification sanctionnée par une « certification professionnelle » (diplôme ou titre enregistré dans un répertoire national) ;
- les modalités de la formation caractérisées par l'alternance entre deux lieux de formation : l'entreprise et le centre de formation d'apprentis (CFA).

Ces principes de fonctionnement vous sont présentés ici, les militants de la CGT étant à votre disposition pour toute précision, toute question que vous pourriez vous poser.

vous êtes la cgt ?

OUI

EST LA

cgt

EST LA

cgt



se syndiquer ↗

